

## **Arrêté établissant une liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'accès au grade de conseiller territorial des activités physiques et sportives – session 2024**

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 264-2, L. 523-1 et L. 523-3 et suivants ;  
Vu le décret n° 92-364 du 1 avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 21, 30 et 31 ;

Vu l'arrêté CDG68 n° 2021/G-72 du 28 juin 2021 établissant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour les années 2021 à 2026 et applicables aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ;

Vu l'arrêté CDG68 n° 2024/G-74 du 14 juin 2024 relatif à l'ouverture de la promotion interne (session 2024) ;

Vu l'avis rendu le 21 novembre 2024 par le collège des représentants des employeurs des collectivités affiliées ;

Considérant que lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à un recrutement au titre de la promotion interne en application des dispositions d'un statut particulier n'a pas été atteint pendant une période d'au moins deux ans, un fonctionnaire territorial remplissant les conditions pour bénéficier d'une nomination au titre de la promotion interne peut être inscrit sur la liste d'aptitude si au moins un recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu ;

Considérant la nomination de M. Alexis LAIEB le 01/09/2022 auprès de la COMMUNE DE WITTELSHEIM ;

Considérant que l'application de cette règle permet l'ouverture d'un poste au grade de conseiller territorial des activités physiques et sportives au titre de la promotion interne – session 2024 ;

### **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller territorial des activités physiques et sportives établie au titre de la promotion interne – session 2024 :

DEROUET Nicolas, né le 17/12/1973 à LA ROCHELLE (17)

**Article 2 :** Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera :

- notifiée au Représentant de l'État ;
- publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) du département du Haut-Rhin ;
- affiché sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 27 novembre 2024

(signé)

Lucien MULLER  
Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin  
Maire de Wettolsheim